

Demande d'autorisation de procédé de réclame

(loi du 6 décembre 1988 sur les procédés de réclame et règlement d'application du 31 janvier 1990
ainsi que le règlement communal sur les procédés de réclame)

1 Lieu de pose du procédé de réclame

Adresse :

2 Propriétaire du bien-fonds

Nom, prénom :

Raison sociale :

Adresse :

NPA / Localité :

Téléphone(s) :

3 Requérent

Nom, prénom :

Raison sociale :

Adresse :

NPA / Localité :

Téléphone(s) :

4 Facturation à

Requérent

Propriétaire

5 Genre de procédé de réclame

Totem Drapeau(x) Lettres détachées Point rouge (panneau prof.)

Caisson(s) Autocollant(s) Panneau(x) Toile de store

.....

6 Face

Simple

Double

7 Eclairage

Lumineux Non lumineux Eclairé (spot)

8 Type de pose

Enseigne suspendue Enseigne appliquée Enseigne au sol

Enseigne en toiture

9 Durée

Permanent Temporaire (max. 6 mois) du au

10 Données techniques

Dimensions (longueur par hauteur) :

Texte ou logo :

Matériaux :

Couleurs :

Hauteur de l'espace libre entre le sol et le point le plus bas :

Longueur de la façade de pose :

Hauteur de la façade de pose :

Nombre de procédés déjà existants :

11 Pour les procédés en potence (règlement article 13)

Distance entre le procédé de réclame et le bord de la chaussée :

12 Tarifs (règlement article 30)

- Les procédés **permanents** font l'objet d'un émolument unique de CHF 50.00 par m² de surface, **mais minimum de CHF 100.00 et au maximum de CHF 800.00.**
- Les procédés temporaires font l'objet d'un émolument de CHF 20.00 par m² pour les 6 premiers mois. Au-delà de 6 mois, les procédés de réclame sont considérés comme permanents et une nouvelle demande doit être formulée.

Pièces à joindre

- Un photomontage ou plan de la façade indiquant l'implantation du projet.
- Une maquette couleur de l'enseigne avec cotation et surface totale.
- Un extrait du plan cadastral (ou copie).

Signatures

Propriétaire (ou administrateur du bâtiment)

Requérant

.....

.....

Lieu et date :

Lieu et date :

Formulaire à renvoyer par courrier **avec ses annexes** à :

Police administrative

Rte de Lausanne 16

Case postale 410

1052 Le Mont-sur-Lausanne

ou par mail à : police@lemontsurlausanne.ch

Remarques : Les diverses signatures sont indispensables faute de quoi votre dossier ne sera pas traité.
Chaque procédé de réclame doit faire l'objet d'une demande.